



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

SEMINAIRE D'INFORMATION

Délégués à l'éducation routière
Chefs de service

19 au 22 janvier 2016

Travaux sur l'assurance qualité de l'examen du permis de conduire



Annexe 4 de la directive 2006/126/CE : **Contrôles**

- **Un audit annuel** individuel mettant en œuvre les dispositions relatives à l'assurance de la qualité, en complément de l'harmonisation des pratiques (voir graphique suivant)
- **Une fois tous les 5 ans, observation du déroulement des épreuves** pendant une période cumulée d'au moins une demi-journée.
 - Lorsque des problèmes sont constatés, **des mesures correctrices doivent être prises.** (formation adaptée)
 - conséquences statutaires possibles

Travaux sur l'assurance qualité de l'examen du permis de conduire



Projet DSCR d'audits annuels :

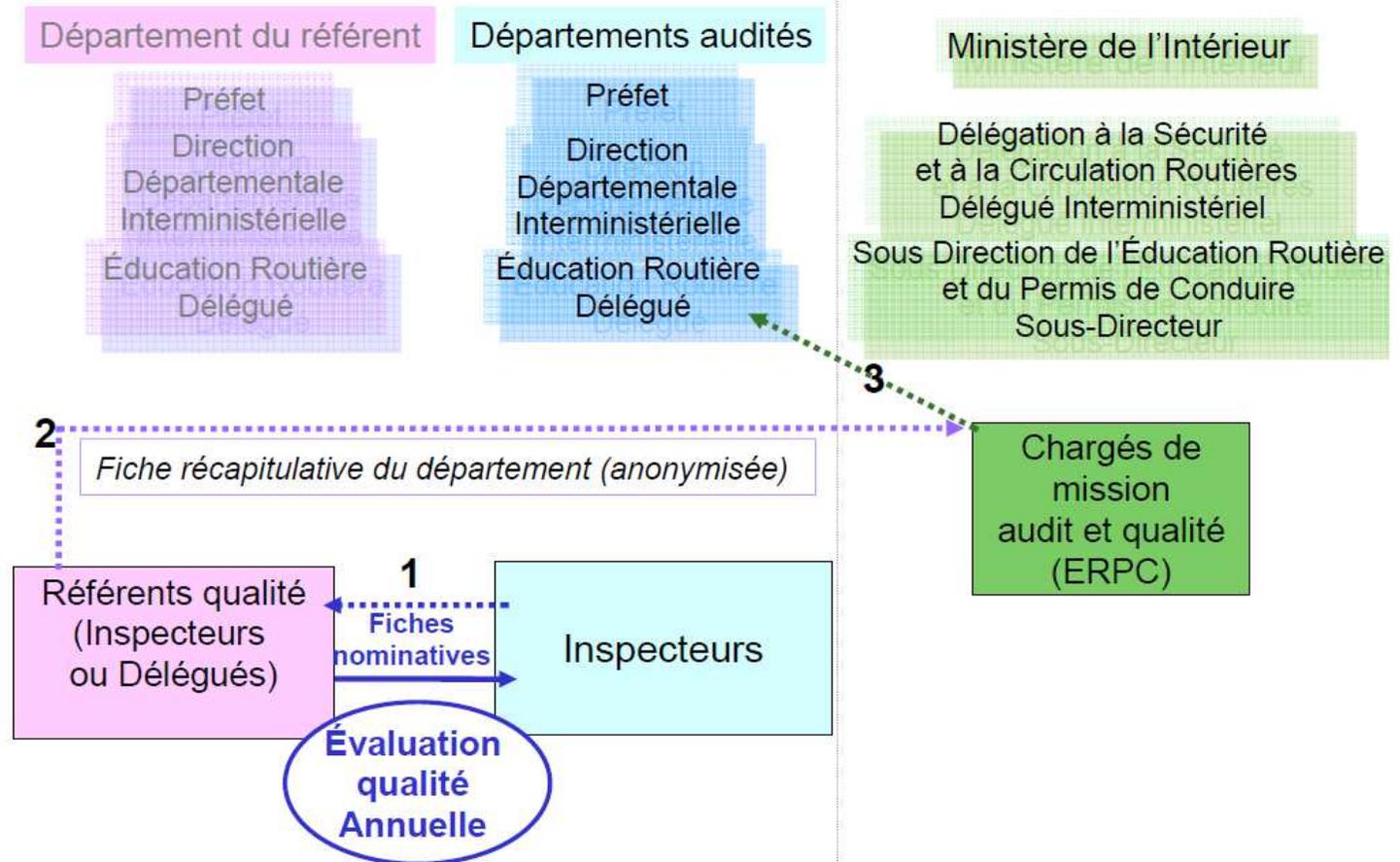
- Evaluation sous forme de « **coaching** » par des référents qualité d'un autre département.
- Profil **des référents qualité** : IPCSR 1ère et 2e classe qualifiés pour la catégorie contrôlée ou DPCSR volontaires ;
- pour chaque IPCSR audité : une fiche d'évaluation qui reste **confidentielle**.
- Une fiche de **synthèse départementale récapitulative** (anonyme) transmise à la hiérarchie et à la cellule Audit de la DSCR
- Traitement individuel en tant que de besoin (formation adaptée)
- Deux audits annuels avant l'audit quinquennal par la cellule Audit de la DSCR

Travaux sur l'assurance qualité de l'examen du permis de conduire



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Contrôle qualité annuel des examinateurs par les Référents Qualité



Bilan formation continue

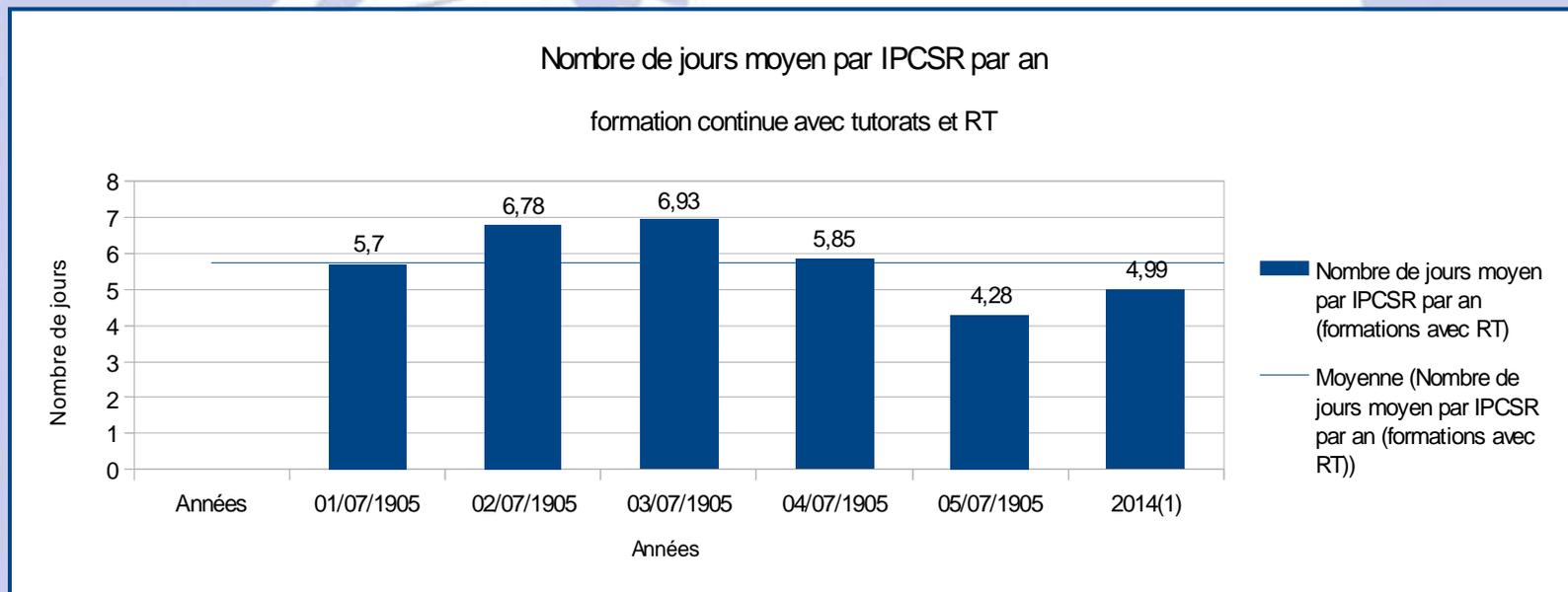
Annexe 4 de la directive 2006/126/CE : **Formation continue**

- **4 journées de formation par période de deux ans** consacrées aux compétences relatives à l'exercice de leur profession et, plus particulièrement, aux compétences nécessaires au maintien et au renforcement de la qualité des expertises ;
- **5 journées de formation par période de cinq ans** consacrées aux compétences de conduite sur les véhicules appartenant aux différentes catégories d'examens réalisés.

Bilan formation continue

- Bilans annuels des formations : le volume global de la formation continue répond aux exigences de la directive :

Plus de 3 jours en moyenne par agent et par an.



Bilan formation continue

Un suivi individuel de la formation continue est nécessaire pour :

S'assurer du respect du volume de formation pour chaque IPCSR à suivre régulièrement.

Décompter les formations selon les compétences :

- 4 journées / 2 ans consacrées aux « compétences relatives à l'exercice de la profession » ;
- 5 journées / 5 ans consacrées aux « compétences de conduite ».



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**